

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 août 2021** dont le total est de 123.202 **€uros** et au compte de résultat de l'exercice qui laisse apparaître un excédent de 77.939 **€uros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er septembre au 31 août.

Les notes suivantes font parties intégrantes des comptes annuels.

Objet social de l'association :

Cette association a pour buts la création, la gestion et l'animation de la Maison des Jeunes et de la Culture de Villerupt.

La Maison des Jeunes et de la Culture, qui constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie : pays, agglomération, ville, communauté de communes, village, quartier, offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changements de méthode comptable :

1. Les comptes annuels ont été présentés selon le règlement ANC 2018-06. Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
2. L'association a décidé à compter de l'exercice clôt de comptabiliser une provision IFC (indemnité de fin de carrière). Par conséquent, l'association a utilisé la méthode préconisée par la convention collective de l'animation : ¼ de mois de salaire brut par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté puis 1/3 de mois de salaire brut au-delà. Les IFC acquises jusqu'à l'exercice précédent s'élèvent à 77.378€ et on était comptabilisé par le compte 119 (report à nouveau). Le montant de la dotation de l'exercice 2020-2021 s'élève à 7.281€.

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

VALEURS BRUTES	Début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin de l'exercice
Logiciels informatiques	4.857			4.857
Terrains				
Constructions et agencements	16.870			16.870
Matériel d'activités	19.132	1.234		20.366
Agencements & aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Mobiliers	32.272			32.272
TOTAL	73.131	1.234		74.365

b) Acquisitions

Acquisition de matériel photo pour 1.234€

c) Diminutions

Néant

d) Tableau de variations des amortissements

AMORTISSEMENTS	Taux	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Logiciels informatiques		4.857			4.857
Constructions et agencements		16.870			16.870
Matériel d'activités	20%	17.730	400		18.130
Agencements & amén. divers					
Matériel de transport					
Matériel informatique					
Mobiliers		32.272			32.272
TOTAL		71.729	400		72.129

2. Immobilisations financières

VALEURS BRUTES	Début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin de l'exercice
Dépôt et cautionnement	164			164
TOTAL	164			164

3. Stocks

Néant

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Usagers

NATURE	Brut	Provisions	Net
Usagers (1)	7.748	1.492	6.256
Usagers douteux (2)			
Usagers non encore facturés			
TOTAL			6.256

6. Subventions à recevoir

Subvention à Recevoir	Montant
Subvention FDVA	6.000
TOTAL	6.000

7. Autres créances

Néant

8. Valeurs mobilières de placement

Néant

9. Disponibilités

Comptes	Montant
Compte Courant	6.549
Livret A	100.010
Caisse	907
TOTAL	107.466

10. Charges constatées d'avances

Comptes	Montant
Charges constatées d'avances	918
OVH	162
TOTAL	1.080

III – NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Ils sont composés du fonds associatif qui est le cumul des résultats depuis la création de l'association et du résultat de l'année ainsi que des réserves et report à nouveau.

	Début	Changement de méthode	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds Associatif	32.437				32.437
Réserves	57.181				57.181
Report à nouveau	-195.534	-77.378	27.020		-245.892
Résultat de l'exercice	27.020			77.939	77.939
TOTAL	-78.896	-77.378	27.020	77.939	-78.334

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Provisions pour risques et charges et fonds dédiés

Provisions	Début de l'exercice	CHANGEMENT DE METHODE	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provision personnel retraite	0	77.378	5753	0	83.131
Provision pour charge (litige prud'homme)			1.529		1.529
Fonds dédiés			15.000		15.000
TOTAL	0	77.378	22.282	0	99.660

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Avances et acomptes reçus

Néant

6. Fournisseurs

Comptes	Montant
Fournisseurs	14.681
Fournisseurs, factures non parvenues	3.584
TOTAL	18.265

Les Dettes Fournisseurs sont constituées de :

Cotisation FRMJC	1.287 €
ASSURANCE MAIF	918 €
ATAVISION	1.263 €
GESPAH	2.289 €
MORGENTHALER	160 €
PRUD'HOMME	1.529 €
FRANCAS	7.235 €
EXTOURNE SOLOGEST	619 €
CAC 2020-2021	2.965 €
TOTAL	18.265 €

Ces Dettes sont en partie réglées en 2021/2022.

7. Dettes fiscales et sociales :

Elles sont composées de :

Comptes	Montant
Personnels – rémunérations Dues	
Dettes Provisionnées Pour CP	8.415
URSSAF	4.967
Caisse de Retraite	1.424
CHORUM	484
MUTUELLES	1.131
CPAM	
Charges Sociales / Provision aux CP	3.450
Prélèvement à la source	194
Uniformation	1.208
CAF PASS LOISIRS	
TOTAL	22.962

8. Autres dettes (Dues à des tiers ou militants)

Il s'agit d'un report à nouveau de remboursements de frais de Mme SENDRON pour 5.650 €.

9. Produits constatés d'avances

Comptes	Montant
Subvention de la ville de Villerupt	55.000
TOTAL	55.000

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Données concernant l'activité de l'exercice

Pour l'exercice 2020-2021, les produits des activités de l'association se composent :

	N	N - 1
Participations Familles	19.173	38.925
Participations structures extérieures	14.276	60.221
Participations CAF – Prestation de Service	-100	
Remboursement formation UNIFORMATION	-927	
Participations communes	978	
Mise à disposition personnel	102.750	
Autres Participations (activité ponctuelle, transport...)	1.140	38
TOTAL	137.290	99.184

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Subvention Conseil Général (1)		6.500
Subvention Commune	165.000	165.000
Subvention FDVA	6.000	6.250
Subvention Conseil Régional		
Subvention CAF (Investissement) (3)		7.126
Autres Subventions		
TOTAL	171.000	184.876

3. Produits et charges exceptionnels

a) Produits exceptionnels

Parmi ces produits exceptionnels figurent :

Le Compte 771800 – Produits / Exercices en cours	11.76 €
*gain différence de règlement	11.76 €
Le Compte 772000 – Produits / Exercices Antérieurs	5.744 €
*profit	150 €
*régulation honoraire	1.800 €
*extourne	45 €
*gain exercice antérieur	166 €
*facture régulation	3.583 €
<i>TOTAL Produits Exceptionnels</i>	5.755 €

b) Charges exceptionnelles

Parmi ces charges exceptionnelles figurent :

Le Compte 671000 – Charges Exceptionnelles de l'Exercice	301 €
* perte sur remise chèque	61 €
*remise de chèque	9 €
*régulation banque	231 €

Le Compte 672000 – Charges / Exercices Antérieurs	1.667 €
--	----------------

Matériel pédagogique 8/20	4
Belami	8
Perte solde CAF CLASS	1.551
Perte CCAS	104
total	1667

<i>TOTAL Charges Exceptionnelles</i>	1.968 €
---	----------------

V – AUTRES INFORMATIONS

1. Indemnités retraite

Il a été voté en CA que le montant des provisions retraite soit doté.

Au 31/12/2021 le montant des provisions retraites s'élève à 83.131 €.

2. Litiges

Le litige existant avec l'ancienne salariée a été jugé en 2021. La provision de 34.875 € a été reprise.

Suite au jugement, une provision de 1.529 a été dotée en 2021.

3. Continuité d'exploitation

Du fait d'un fond propre négatif à hauteur de 47.169 €, la Direction de l'association va engager des mesures afin de redresser la situation financière de cette dernière.

Par conséquent, les comptes ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

4. Mises à disposition

Le siège de la MJC de Villerupt situé :

6, rue Clémenceau
54190 Villerupt

est mis à disposition gracieusement par la commune de Villerupt

Sa valorisation est estimée à 7.083 Euros.

5. Evènement postérieur à la clôture

Le personnel de « l'activité musique » sont transférés à l'association à ta portée à la date du 31/12/2021.